

BREVET PROFESSIONNEL ÉLECTRICIEN(NE)

SESSION 2025

**ÉPREUVE E2.2
« MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION »**

CONSIGNES EXAMINATEURS

Note de précision

À l'attention des examinateurs

À consulter 30 min avant le début de l'épreuve

BP ÉLECTRICIEN(NE)	Session 2025	CONSIGNES EXAMINATEURS
E2.2 – MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION		Page CE 1/2

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE E2.2

✓ Au préalable de l'épreuve

- Le candidat doit composer cette épreuve de mise en service sur l'installation réalisée lors de l'épreuve E2.1 précédente,
- Le support devra avoir été évalué préalablement par les examinateurs,
- L'exécution de l'installation par le candidat lors de l'épreuve précédente doit permettre une mise en service suffisamment représentative. Auquel cas, le candidat sera amené à réaliser l'épreuve sur un support de remplacement.

✓ Au début de l'épreuve

Les candidats auront à leur disposition :

- Le dossier sujet de l'épreuve E2.2,
- Les consignes permanentes de sécurité rédigées par les centres d'examen,
- Les équipements individuels et collectifs de protection,
- Les mesureurs nécessaires,
- Les notices et documentations techniques (papier et/ou numérique) des appareils utilisés (constituants et mesureurs),
- Un ordinateur, tablette ou smartphone dans le cas de notices numériques,
- Un poste de travail personnel.

✓ En cours d'épreuve

Les examinateurs évalueront la mise en service en cours d'épreuve, ainsi que l'attitude du candidat vis-à-vis des risques professionnels. Pour cela la grille numérique nationale sera à utiliser.

✓ En fin d'épreuve

Le poste de travail devra être propre et rangé.

BP ÉLECTRICIEN(NE)	Session 2025	CONSIGNES EXAMINATEURS
E2.2 – MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION		Page CE 2/2